



**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT RGCA05-10-0006-13**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA05-10-0006-13 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs concernant principalement la circulation et le stationnement.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 6 mai 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate